



Séance du mercredi 13 avril 2022

D'après convocation du 8 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize avril à vingt heure quinze, le Conseil Municipal de Fontaines d'Ozillac, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Mme Marie-Danielle GIRAudeau, Maire.

Présents : Mme GIRAudeau Marie-Danielle, M. Sébastien NEVEU, Mme LANNEPAX Corinne, M. LUTARD Emmanuel, M. CHAPEAU David, M. CAFFENNE Jean-Christophe, M. Patrick FOUQUET, Mme OUVRARD Déborah, Mme DIAS Jennifer, Mme Laurence BERNARD et M. Dominique PETIT.

Procurations : Mr Christian VIDAL donne pouvoir à Mme Marie-Danielle GIRAudeau

Absents excusés : M. Alexandre PAULAIS et Mme Brigitte ROUHEN

Nombre de membres :

- en exercice	14
- présents	11
- votants	12
- Pouvoir	1

Le Conseil Municipal a désigné Mme Jennifer DIAS, secrétaire de séance.

Ordre du jour

- o Affectation des résultats 2021
- o Présentation et vote du budget primitif 2022
- o Questions diverses.

1- Affectation du résultat 2021 sur l'exercice 2022 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'affecter les résultats du compte administratif 2021 au budget primitif 2022, qui sont les suivants :

Excédent de fonctionnement 2021 : 117 843,53 €
Excédent d'investissement 2021 : 67 598,46 €

Restes à réaliser :

Recettes : 46 341 € Dépenses : 41 450 €
Solde des restes à réaliser : 4 891 €

Soit un besoin de financement d'investissement 2021 : 74 583,04 €

Excédent total pour l'année 2021 : 129 563,29 €

Après délibération, le conseil municipal vote l'affectation des résultats comme suit :

Résultat déficit d'investissement reporté (001)	: - 79 474,04 €
Excédent de fonctionnement capitalisé reporté (1068)	: 74 583,04 €
Résultat de fonctionnement reporté (002)	: 129 563,29 €

2- Vote du Budget Primitif 2022 :

Madame le Maire, après avoir présenté le projet de l'exercice 2022, précise qu'il s'équilibre comme suit.

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 600 552.29 €

Recettes : 600 552.29 €

Section d'investissement :

Dépenses : 343 147.25 €

Recettes : 343 147.25 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget de la commune pour l'année 2022, tel que l'a présenté Madame Le Maire.

3- Souscription d'un prêt pour l'acquisition d'un tracto tondeuse :

Mme Le Maire rappelle que lors du vote du budget, il a été décidé de réaliser un prêt pour l'acquisition d'un tracto tondeuse IZEKI.

Après délibéré, le conseil municipal :

Décide de contracter un prêt auprès du Crédit Agricole Charente-Maritime Deux Sèvres pour un montant de 22 000.00 €, d'une durée de 5 ans.

- Confère en tant que besoin, toutes délégations utiles à Madame le Maire pour la réalisation de cet emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursements qui y sont insérées.
- S'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités,
- De donner tout pouvoir à Mme Le Maire afin de prendre toutes les mesures administratives, financières et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et permettre ainsi la souscription du financement.

4- Achat terrain Pinot :

Le parking actuel de la salle des fêtes étant exigu, la commune a l'opportunité d'acheter le terrain de la succession PINOT Ernest situé en face de la salle des fêtes, parcelle AC n°3 d'une contenance de 858 m2 et parcelle AC n°76 d'une contenance de 575 m2, soit un total de 1 433 m2.

D'autre part, le service des Domaines a été consulté pour une demande d'évaluation du prix. Conformément à l'arrêté du 5 décembre 2016, les évaluations sont facultatives en dessous d'un montant de 180 000 €.

En 2011, la commune avait fait une proposition d'achat de ce terrain à hauteur de 13 € le m2, soit un montant de 18 629 €.

Aussi, afin de respecter cet engagement, Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition de ce terrain pour ce même montant, soit 18 629 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir le terrain de la succession PINOT Ernest, parcelles AC n°3 et n°76, pour le montant de 18 629 €,
- Donne tout pouvoir à Mme le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

5- Provision pour créances douteuses et contentieuses :

Monsieur Le Trésorier de JONZAC nous demande de constituer une provision pour créances douteuses et contentieuses d'un montant de 1 300 € au titre de l'année 2022.

L'article R 2321-2 du CGCT 3° précise qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la collectivité à partir d'informations communiquées par le comptable.

Mme le Maire propose donc au Conseil Municipal de se prononcer sur la constitution de cette provision pour créances douteuses et contentieuses pour un montant arrondi à 1300 € au titre de l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de statuer sur la constitution d'une provision pour créances douteuses et contentieuses d'un montant de 1 300 €,
- Donne tout pouvoir à Mme le Maire pour l'application de cette décision.

6- Questions diverses :

- Visite de Mme la Sous-Préfète le 20 avril 2022. A cette occasion, la commune sera présentée avec son budget 2022 et ses projets. Il sera abordé la question de l'avenir de l'école, au vu de la baisse des effectifs.
- New Deal – Couverture de la téléphonie mobile : Présentation du projet et compte-rendu de la réunion du 31 mars à la Sous-Préfecture de Jonzac. L'antenne sera installée à côté du château d'eau de Fontaines d'Ozillac et aura une portée de plus de 4 km. Free installera l'antenne et les autres opérateurs y auront accès. Mme BENETEAU, chargée de la mission Infrastructures de la Préfecture, propose de nous accompagner pour effectuer la communication auprès des habitants de Fontaines d'Ozillac.
- Une chasse aux œufs est prévue le vendredi 15 avril à l'école avec un jeu de piste organisé par les maitresses. Durant la semaine, différents ateliers ont été organisés : Confection de poules avec Corinne et Amel, atelier informatique avec Benoit, atelier contes avec les maitresses. A cette occasion, l'école a été ouverte aux parents dans le cadre de la semaine de la maternelle. Pour clôturer cet évènement, l'ensemble des créations des enfants a été accroché à « l'Arbre de Pâques ».
- La Fête du pain est fixée au dimanche 3 juillet 2022, au vu de la disponibilité du boulanger. Une réunion de préparation est prévue le mardi 26 avril à 20h30 à la salle des fêtes.

- Elections : Un rappel des dates et heures est fait.
- Voirie : un trou a été observé sur la route au Pible, ainsi que Chez Savarit. Les agents communaux interviendront.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Suivent les signatures,

Marie-Danielle
GIRAUDEAU

Sébastien NEVEU

Corinne LANNEPAX

Emmanuel LUTARD

David CHAPEAU

Jean-Christophe
CAFFENNE

Patrick FOUQUET

Déborah OUVRARD

Jennifer DIAS

Dominique PETIT

Alexandre PAULAIS
Absent

Brigitte ROUHEN
Absente

Laurence BERNARD

Christian VIDAL
Absent
Procuration donnée à
Marie-Danielle
GIRAUDEAU